



## Séance ordinaire

8 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Charlanne, tenue le 8 octobre 2025, à compter de 19 h 00, à l'hôtel de ville de Sainte-Charlanne, **sous la présidence de monsieur le maire M. Jean-Louis Morin**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

---

Sont présents :

M. Jean-Louis Morin, Maire  
M. Daniel Tremblay, Conseiller district 2  
Mme Christiane Labonté, Conseillère district 3  
Mme Ginette Prévost, Conseillère district 5  
M. Carl Michaud, Conseiller district 6  
M. Jacques Faucher, Conseiller district 4  
M. Jean-Paul Lavoie, Conseiller district 1

Sont également présents :

Mme Cynthia Champoux, adjointe de direction

### 2025-10-256 Adoption du pv du 12 février

---

attendu que

as

dfas

df

asdf

Proposé par M. Daniel Tremblay, Conseiller district 2  
Appuyé par Mme Ginette Prévost, Conseillère district 5  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que las;djfalsk;dfjasl;dkfj

M. Jean-Louis Morin, maire

Me Sophie Ouellet, greffière

Je soussigné Jean-Louis Morin, maire de la municipalité de Sainte-Charlanne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Jean-Louis Morin, maire